



Tournée du Fonds de solidarité FTQ

Un petit mot pour vous rappeler que la tournée du Fonds de solidarité FTQ débutera dès le retour du congé des Fêtes. Voici donc la liste des établissements qui recevront les premières visites dès janvier. Notez bien la date qui vous concerne ! Toutes les dates seront disponibles sous peu sur notre site Internet à syndicatchamplain.com et elles seront aussi publiées dans les prochains *Infos*.

8 janvier 2020

École Les Jeunes Découvreurs

9 janvier 2020

École Pierre-Boucher

10 janvier 2020

École Paul-VI

13 janvier 2020

Secondaire Orientante l'Impact

École Arc-en-ciel

École La Roseraie

14 janvier 2020

École De Bourgogne

École Monseigneur-Gilles-Gervais

15 janvier 2020

École Aux-Quatre-Vents

Commission scolaire - siège social

16 janvier 2020

CÉAP - de la Rabastalière

École De Montarville

École Antoine-Girouard

17 janvier 2020

CÉAP - Marie-Victorin

Secondaire Ozias-Leduc

École J.-P.-Labarre

20 janvier 2020

CÉAP - McMasterville

Secondaire de Chambly

21 janvier 2020

Secondaire Polybel

École Le Sablier

22 janvier 2020

École Au-Fil-de-l'Eau (Pavillons Hertel et Desrochers)

École Père-Marquette

Chronique d'un système malade

Comme vous le savez, en santé et sécurité, il y a deux outils essentiels : le constat de situation à risque et la déclaration d'accident du travail et d'incident. L'un vise à faire état d'une situation à risque dans le but de corriger les choses et d'éviter un accident ou un incident; l'autre décrit un accident ou un incident ayant eu lieu et vise à ce que des mesures correctrices ou préventives soient prises pour que celui-ci ne se reproduise pas.

En résumé, les constats et les déclarations sont remis au directeur d'établissement qui voit à ce que des correctifs soient faits.

Ceux-ci sont aussi transmis à la Commission scolaire et au Syndicat.

Dans la plupart des cas, tout se règle donc dans l'école.

La Commission scolaire

Quand les constats et les déclarations n'ont pas été traités avec promptitude et efficacité, des ressources de la Commission scolaire devraient prendre le relais.

Pour cela, il faut d'abord que les documents leur soient transmis. Or, il arrive que le supérieur immédiat omette de le faire, refuse de les signer ou soit lui-même visé.

Le Syndicat transmet alors à la Commission scolaire les constats et les déclarations dont il a copie.

C'est là que les choses « sortent de l'école ».

Mais, il est extrêmement prévisible qu'un moment donné, l'établissement ait besoin d'être supporté au niveau de la santé et de la sécurité du travail.

C'est là où une intervention rapide par des personnes qui sont considérées par leurs pairs comme compétentes et crédibles devrait aider le milieu à faire une réelle introspection et à dénouer l'impasse.

Malheureusement, c'est là aussi où le système est malade parce que l'expérience a démontré que le travail ne se fait pas ou ne se fait pas correctement, n'est pas réellement pris au sérieux ou n'est pas vraiment pris en charge.

Un système mal en point

La Loi sur la santé et la sécurité du travail n'est pas facultative.

Les constats de situation à risque et les déclarations d'accident du travail et d'incident sont essentiels. Ce sont des outils indispensables.

Il faut donc continuer à les utiliser. C'est la partie saine des choses.

Le traitement des constats et des déclarations par la Commission scolaire doit être réexaminé au plus vite.

Plusieurs moyens ont été récemment déployés pour signifier à l'employeur l'urgence d'agir.

Quand on arrive à l'urgence, c'est souvent qu'il est impératif qu'il y ait diagnostic et intervention.

Richard Bisson

Une idée qui court

C'est l'histoire d'un élève d'une classe ordinaire qui fait de grosses crises et de l'idée que, si tel est le cas, c'est la faute de l'enseignante.

L'idée trotte dans la tête d'une dame d'une des équipes de soutien à l'inclusion.

Pour prévenir les crises, il faudrait recadrer certaines interventions puisque ce sont, bien sûr, les façons de faire de l'enseignante qui en sont la cause.

Si bien, qu'un bon jour, la dame vient passer du temps en classe. L'élève refuse de travailler. L'enseignante intervient, mais se fait reprendre aussitôt. Les questions posées n'offrent pas de choix.

Durant la récréation, l'élève s'enfuit à l'extérieur de la cour d'école parce qu'il n'a pas aimé ce que la surveillante lui a dit.

La dame considère que l'intervention de la surveillante n'était pas appropriée non plus.

Elle sort et court après l'élève. La cloche sonne, la dame court toujours, mais l'élève est plus vite qu'elle.

Le nombre de coureurs augmente. Il y a maintenant le directeur, la directrice adjointe et l'enseignant en éducation physique qui courent.

Suite au verso



Une idée qui court (suite)

Ils utilisent tous le protocole suggéré par la dame. Rien n'y fait. L'élève court toujours.

La dame, essoufflée, s'écrie : « Temps perdu-temps repris ! »

Le tout se termine par un arrêt d'agir.

Il est vrai que l'élève ne court finalement plus.

On l'amène de force dans l'école. Il traverse le corridor en criant et en pleurant.

Un peu plus tard, l'élève revient en classe; la dame et son idée aussi. Elle prétend que l'élève est calme.

La fin de la journée arrive bientôt ainsi que le moment de glisser la feuille de route de l'élève dans son sac. Il refuse net. Il n'est, tout à coup, plus calme du tout. L'enseignante offre un choix. L'élève l'envoie balader, pour la première alternative comme pour la deuxième.

La dame met alors en pratique ses propres théories, mais l'élève est encore plus clair sur son appréciation des options qui lui sont proposées.

Pour être bien sûr de s'être fait comprendre, il lance les bottes des autres. Une enseignante d'une classe voisine lui demande de les ramasser et elle se fait insulter.

Pour remédier à la situation, la dame accepte que l'élève s'en aille sans ramasser.

L'enseignante rattrape l'élève pour, tout au moins, qu'il parte avec sa feuille de route.

L'élève la gifle et lui donne un bon coup de pied.

La dame va voir l'élève. Satisfaite qu'il ait l'air mieux, elle le laisse partir.

Il n'a même pas à courir.

C'est finalement vrai qu'en intervenant différemment, l'élève ne fait pas de crise [sic].

Plusieurs déclarations d'accident de travail et d'incident sont ensuite remplies, mais ça, ce n'est pas l'idée de la dame.

Richard Bisson

Premium

La plateforme Substitutus, la gestion informatisée de la suppléance au primaire, suscite beaucoup, beaucoup de commentaires. Parmi ceux-ci, il y a le fait qu'il en existe une version payante qui permet à certains suppléants d'avoir des avantages que les autres n'ont pas.

Nous avons eu des échanges avec la Commission scolaire pour tenter de trouver une solution à ce problème sur le thème : « Il est inacceptable d'avoir à payer pour travailler. »

L'opinion a rapidement été partagée par nos vis-à-vis. Ces derniers ont donc examiné la possibilité d'abonner l'ensemble des suppléants à la version Premium et d'en assumer les frais.

Ils doivent, entre autres, définir les conditions de l'abonnement et voir comment ils en feront le traitement au niveau informatique.

De notre côté, nous aurons à nous assurer que la solution mise en place soit équitable pour tout le monde.

Il faut dire que Substitutus est une application développée par une compagnie avec laquelle la Commission scolaire a un contrat.

La Commission doit donc faire une entente avec Substitutus pour payer l'abonnement à Premium.

Une fois celle-ci conclue, c'est la Commission qui assumera les versements mensuels, et ce, même pour les personnes qui se sont déjà abonnées individuellement.

Pour celles et ceux qui ont payé en faisant un versement unique, Substitutus devrait leur rembourser une partie de l'abonnement au prorata, à partir de la date de prise en charge de l'abonnement par la Commission scolaire.

Mark Infante



Toute l'information dont vous avez besoin !

Nous avons créé une section spéciale « Négo 2020 » sur le site Internet du Syndicat de Champlain. Vous y trouverez toutes les publications pertinentes en lien avec la négo nationale, dont les documents présentés lors des assemblées générales concernant les demandes sectorielles et intersectorielles détaillées ainsi que le plan de mobilisation.

N'oubliez pas de vous afficher sur les réseaux sociaux en publiant votre avatar aux couleurs de la négo !

Rendez-vous à syndicatchamplain.com/nego-2020.

J'appuie le personnel de l'éducation !
Faites partie du mouvement et publiez votre avatar à l'effigie de la négo nationale !
fautquechange.ca

Syndicat de Champlain (CSQ)
Personnel enseignant et de soutien



Info-enseignant
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101
télécop. : 450-462-4534

syndicatchamplain.com

Les articles non signés sont de Maude Messier (mmessier@syndicatdechamplain.com)